

Synthomer Limited  
Central Road, Templefields  
Harlow, Essex CM20 2BH  
Royaume-Uni  
Tél : +44 (0) 1279 436 211  
Fax : +44 (0) 1279 444 025

[www.synthomer.com](http://www.synthomer.com)

Synthomer Deutschland GmbH  
Werrastraße 10  
45768 Marl  
Germany  
Tel: +49 (0) 2365 492552  
Fax: +49 (0) 2365 491604222

[www.synthomer.com](http://www.synthomer.com)



## **Déclaration REACH (décembre 2010)**

Synthomer poursuit son engagement pour atteindre une conformité à la réglementation européenne REACH (CE n° 1907/2006).

L'enregistrement des substances pertinentes pour les produits Synthomer est désormais réalisé. Les clients de Synthomer seront informés des enregistrements de substances dans le cadre de communications de la chaîne d'approvisionnement, conformément aux exigences requises par la législation sur le cadre REACH.

Dans le cas où un délai d'enregistrement en 2010 était requis, Synthomer a entrepris les démarches nécessaires pour que l'enregistrement requis soit réalisé par ses fournisseurs en amont. Dans certains cas, Synthomer a enregistré les substances elle-même.

Les clients de Synthomer devraient pouvoir continuer d'utiliser les produits Synthomer aux fins pour lesquelles ils sont conçus.

La majorité des produits Synthomer est constituée de mélanges de polymères non dangereux. Pour les produits non dangereux, il ne sera pas nécessaire d'ajuster les fiches de données de sécurité aux numéros d'enregistrement ou aux scénarios d'exposition. Dans le cas de produits dangereux, les fiches de données de sécurité seront ajustées aux scénarios d'exposition et lorsque Synthomer aura reçu de ses fournisseurs les informations relatives aux dangers et les mesures de gestion des risques.

Afin de réduire la charge administrative des fournisseurs et des clients, Synthomer a également préparé les déclarations suivantes relatives à la conformité à la réglementation REACH,

Brochure REACH

Délais d'enregistrement des produits Synthomer

Liste des substances candidates potentielles à la procédure d'autorisation (substances extrêmement préoccupantes - « Substances of Very High Concern »)

Fiches de données de sécurité et Système général harmonisé (SGH)

Document sur l'utilisation des produits chimiques Synthomer

Liste des substances candidates à la procédure d'autorisation de REACH

(substances extrêmement préoccupantes - « Substances of Very High Concern »)



Vous trouverez ces déclarations sur le site [www.synthomer.com](http://www.synthomer.com). Veuillez lire ces documents avant de nous soumettre toute autre requête.

Veuillez poser toute question supplémentaire à [reach@synthomer.com](mailto:reach@synthomer.com). Veuillez à utiliser l'adresse de contact correspondant à votre demande afin d'éviter le risque d'un retard important dans le traitement de votre requête.

Cette déclaration ne constitue pas un engagement, une garantie ni une expression de Synthomer selon laquelle Synthomer apportera un support aux produits ou aux substances sous la réglementation REACH ou à leur utilisation.

---

**Ruth King**

Scientifique des Affaires Réglementaires et Coordinatrice REACH